



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Maire ouvre la séance, fait lecture du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du vingt mars deux mil dix-huit et demande aux conseillers si des observations sont à formuler sur celui-ci.
En l'absence d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

L'an deux mil dix-huit et le dix-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHAMPIER, Maire.

Présents : Mmes BERNOLIN Marie-Yvonne, BLAEVOET Myriam, CEBENKA Odile, RHONE Karine, SIMON Angélique (arrivée lors de l'exposé de la deuxième délibération) ; MM. CHAMPIER Jean-Claude, HAUSBERG Guy, MAYOT Stéphane, MERLE Thierry, TEILLON Romain.

Excusés : Mme FOURNIE Sylvie, M. GONZALEZ Frédéric.

Absents: Mme YIM THOEK Davy, MM. BERTRAND Jean-Charles et GARÇON Joël.

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne a été élue secrétaire de séance.

N° 23- 2018

OBJET : Avenant n°1 : marché de travaux « Extension et réhabilitation de la salle polyvalente de Bouvesse-Quirieu » : lot n°16 ECLAIRAGE SERVICE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°40-2016 du 19 juillet 2016 concernant l'attribution des marchés de travaux pour le projet d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente.

Afin de prévoir les travaux supplémentaires de la FTM31 concernant la fourniture et la pose d'un vidéo projecteur et d'un écran, il y a lieu de modifier le montant initial du marché du lot n°16 « Électricité – courants faibles et forts » attribué à l'entreprise ECLAIRAGE SERVICE par la voie d'avenant :

- ⇒ Montant initial du marché :
142 716.00€ HT (cent quarante-deux mille sept cent seize euros hors taxes)
- ⇒ Montant de l'avenant n°1
4 772.00€ HT (quatre mille sept cent soixante-douze euros hors taxes = plus-value de 3.34%)
- ⇒ Nouveau montant du marché:
147 488.00€ HT (cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-huit euros hors taxes)

L'exposé de M. le Maire entendu, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE l'avenant au marché de travaux du lot n°16 et le nouveau montant du marché ;
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

N° : 24 -2018

OBJET : Avenant n°2 : marché de travaux «Extension et réhabilitation de la salle polyvalente de Bouvesse-Quirieu » : lot n°11 – AUBONNET ET FILS

Arrivée de Mme Angélique SIMON.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°40-2016 du 19 juillet 2016 concernant l'attribution des marchés de travaux pour le projet d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente.

Suite aux travaux supplémentaires induits par la FTM30 (suppression et rebouchage des ancrages au sol – filet badminton), il y a lieu de modifier le montant initial du marché du lot n°11 « Revêtement de sols souples » attribué à l'entreprise AUBONNET ET FILS par la voie d'avenant :

- ⇒ Montant initial du marché :
58 930.30€ HT (cinquante-huit mille neuf cent trente euros et trente centimes hors taxes)

- ⇒

<u>Montant de l'avenant n°1</u>	<u>* Montant de l'avenant n°2</u>
<u>-4058.55€ HT</u>	<u>655.00€ HT six cent cinquante cinq</u>
	Euros hors taxes = moins-value 5.78%

- ⇒ Nouveau montant du marché:
55 526.75€ HT (cinquante-cinq mille cinq cent vingt-six euros et soixante-quinze centimes hors taxes)

L'exposé de M. le Maire entendu, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE l'avenant au marché de travaux du lot n°11 et le nouveau montant du marché ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

N° : 25-2018

OBJET : Avenant n°2 : marché de travaux «Extension et réhabilitation de la salle polyvalente de Bouvesse-Quirieu » : lot n°8 – CHANUT

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°40-2016 du 19 juillet 2016 concernant l'attribution des marchés de travaux pour le projet d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente.

Suite aux travaux supplémentaires induits par la FTM32 (fourniture et pose d'une poignée bandeau ventouse), il y a lieu de modifier le montant initial du marché du lot n°8 « Menuiseries intérieures bois » attribué à l'entreprise CHANUT par la voie d'avenant :

- ⇒ Montant initial du marché :
90 616.00€ HT (quatre-vingt-dix mille six cent seize euros hors taxes)

- ⇒

<u>Montant de l'avenant n°1</u>	<u>* Montant de l'avenant n°2</u>
<u>29 046.00€ HT</u>	<u>485.00€ HT (quatre cent quatre-vingt cinq</u>
	Euros hors taxes = plus-value 32.59%

- ⇒ Nouveau montant du marché:
120 147.00€ HT (cent vingt mille cent quarante-sept euros hors taxes)

L'exposé de M. le Maire entendu, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE l'avenant au marché de travaux du lot n°8 et le nouveau montant du marché ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

M. le Maire fait une information au Conseil Municipal sur l'organigramme pour la gestion des clés. C'est une tâche difficile qui nécessitera certainement des ajustements.

N° : 26-2018

OBJET : Décision modificative n°1 – budget 2018 – M49

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le crédit prévu à un certain chapitre du budget M49 de l'exercice 2018 étant insuffisant ; il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits supplémentaires réalisables par la voie de la décision budgétaire modificative suivante :

Objet des dépenses	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Chapitre Article Opération	Somme	Chapitre Article Opération	Somme
<i>Dépenses fonctionnement</i> Chapitre 65 <i>Créances admises en non-valeur</i>			6541	+1 500.00 €
<i>Dépenses fonctionnement</i> Chapitre 011 <i>Honoraires</i>	6226	- 1 000.00 €		
<i>Autres matières et four.</i>	6068	- 500.00€		

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

AUTORISE les virements de crédits qui lui sont proposés par M. le Maire, et demande à ce que la présente délibération soit transmise à Monsieur le Trésorier de MORESTEL/MONTALIEU-VERCIEU pour exécution.

N° : 27-2018

OBJET : Admission en non-valeur – Redevance eau-assainissement - Factures 2012 – 2013 – 2014 – 2015 et 2016.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des factures d'eau -assainissement sur les exercices de 2012 à 2016 de plusieurs administrés n'ont pas été acquittées.

Après maintes relances de la Trésorerie de Morestel/Montalieu-Vercieu, aucun versement n'a pu être effectué.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de :

- 2 573.65 € (deux mille cinq cent soixante-treize euros et soixante-cinq centimes) pour les exercices de 2012 à 2016.

relative au montant des factures non payées de plusieurs administrés. Ces sommes seront prélevées sur le compte 6541 du budget 2018 - M49 (eau-assainissement).

M. le Maire explique au Conseil que cette admission en non-valeur, concerne d'anciennes factures d'eau qui ont fait l'objet de nombreuses relances (Trésorerie + Mairie). Concernant la dernière facturation, une centaine de courriers en recommander avec Accusé de réception ont été envoyés en début de mois par le secrétariat de Mairie.

*M. le maire informe également le Conseil Municipal de la « casse » d'une canalisation d'Eau Potable qui aurait pu conduire à une coupure générale du réseau et le déclenchement du PCS.
Heureusement, la « casse » a pu être localisée et changée rapidement par les services techniques.
Cette conduite se trouvait sur un secteur important et stratégique, il faudra donc réfléchir à un programme de remplacement de certaines conduites.*

QUESTIONS DIVERSES :

- ⇒ Invitation du Conseil Municipal à une visite de la piscine de MORESTEL le jeudi 19 Avril
- ⇒ CR réunion avec le Conseil Départemental concernant la création de l'ENS (Espace Naturel Sensible) au site de Quirieu. Des réunions et un comité de site seront mis en place. Dans le cadre de ce label, il faut également mener une campagne d'acquisition foncière par la commune.
- ⇒ CR réunion OPAC 38 / EPORA / SUEZE : la démolition des HLM est prévue pour fin 2018 / début 2019
- ⇒ Présentation par Monsieur le Maire du COPIL eau / assainissement concernant le transfert de compétence eau/assainissement à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné en 2020.
- ⇒ Présentation par Monsieur le Maire du Document d'orientations et d'objectifs du SCOT
- ⇒ Challenge « Marchons vers l'Ecole » aura lieu en Avril / Mai
- ⇒ Appel à la population pour l'organisation des « 100 ans de la fin de la première guerre mondiale » par la Mairie de Montalieu-Vercieu
- ⇒ Le nouveau siège de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné sera déplacé à ARANDON dans la zone d'activités
- ⇒ Réunion Collège de Briord le 24 Mai à 18H - Salle de la Mairie

En Mairie de Bouvesse-Quirieu,
Le 17 Avril 2018.

**Le Maire,
Jean-Claude CHAMPIER**

Tableau des signatures, ci-dessous :

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
Mme CEBENKA Odile	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
Mme YIM-THOEK Davy	M. HAUSBERG Guy	M. MAYOT Stéphane
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. BERTRAND Jean-Charles
M. MERLE Thierry	M. GONZALEZ Frédéric	M. Jean-Claude CHAMPIER